

RAPPORT ANNUEL 2009

LA FORCE D'UN GROUPE



Desjardins

Centre de services financiers
des pompiers

Caisse du Réseau municipal



Desjardins

Centre de services financiers
des cols bleus

Caisse du Réseau municipal



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

1^{er} RAPPORT ANNUEL



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

LA FORCE D'UN GROUPE

Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal – Longueuil – Repentigny)

DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 NOUVELLE APPELLATION

DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS, DES COLS BLEUS
ET DES COLS BLANCS



Desjardins Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Un nom rassembleur et représentatif, qui reconnaît l'apport de chaque groupe que nous desservons.



Desjardins Centre de services financiers des pompiers

Caisse du Réseau municipal

Le siège social, situé au 2600, boulevard St-Joseph Est, deviendra le Centre de services financiers des pompiers.



Desjardins Centre de services financiers des cols bleus

Caisse du Réseau municipal

Le Centre de services Papineau, situé au 8457, avenue Papineau, deviendra Le Centre de services financiers des cols bleus.



LA CAISSE DESJARDINS DU RÉSEAU MUNICIPAL

Notre mission

Votre caisse, coopérative efficace, a pour mission de **contribuer au bien-être financier de ses membres** tout en participant à l'enrichissement collectif et individuel de ses groupes et de ses membres. Les valeurs coopératives d'une caisse de groupes vous confèrent un avantage majeur : compter sur des experts possédant une connaissance parfaite des besoins particuliers des membres.

Notre vision

La Caisse Desjardins du Réseau municipal désire être reconnue pour sa culture d'excellence, pour la considération et la prévenance dont elle fait preuve à l'égard de ses membres ainsi que pour la solidité financière qui la distingue.

En somme, la Caisse désire se démarquer par la satisfaction de ses membres, par son développement rentable et par son offre de service accessible, efficace et complète.

Nos valeurs

■ Service

Le membre est la raison d'être et la priorité de la Caisse. Chacun des gestes et chacune des actions de ses employés témoignent d'un souci constant de répondre aux besoins divers et changeants de ses membres.

■ Rentabilité

La Caisse met l'accent sur l'amélioration constante de ses façons de faire et sur l'ouverture d'esprit nécessaire à la remise en question de ses produits, services et procédés afin de proposer à ses membres des solutions simples, adaptées, évolutives et efficaces.

■ Attitude

L'apparence, le talent et les compétences ne peuvent être parfaitement reflétés s'ils ne sont pas accompagnés d'une attitude positive. Cette dernière joue un rôle déterminant dans le succès global d'un individu, d'une équipe ou d'une entreprise.

Le **dépassement de soi** et le **travail d'équipe** garantissent des résultats à valeur ajoutée pour les membres, en plus d'une performance financière concurrentielle permettant à la Caisse de se forger une place de choix au sein du Mouvement Desjardins.

■ Image

Dans l'univers des institutions financières, nous assistons actuellement à un renversement des règles traditionnelles de l'offre et de la demande : les consommateurs doivent réaliser des choix parmi une multiplicité de gamme de produits.

Pour se positionner de façon concurrentielle, il faut jouer d'audace! En plus d'offrir une qualité de service irréprochable, nous devons projeter une image **reflétant une expertise et un professionnalisme hors pairs.**

Faits saillants

La Caisse Desjardins du Réseau municipal, c'est :

une institution financière qui est proche des employés municipaux et qui leur offre :

2 centres de services

Le centre de services financiers des pompiers
Le centre de services financiers des cols bleus

65 experts au service de ses 16 000 membres

Notre équipe est composée de professionnels spécialisés en épargne et placements de même qu'en crédit et financement.

Plus de 86 180 \$ en dons et commandites

Des chiffres représentatifs de notre performance

| Situation financière | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------|----------|----------|------------|----------|
| Volume d'affaires | 636 M \$ | 652 M \$ | 717,5 M \$ | 810 M \$ |
| Excédents de l'exercice | 2,8 M \$ | 2,9 M \$ | 1 M \$ | 4,1 M \$ |

Avoir des membres en 2009 : 32,6 M \$



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de la Caisse Desjardins du Réseau municipal.

Vous êtes, par la présente, convoqué à l'assemblée générale annuelle de votre caisse qui aura lieu le mercredi 21 avril 2010 à 18 heures à la salle Armand-Vanasse située au sous-sol du siège social de la Caisse Desjardins du Réseau municipal au 2600, boulevard Saint-Joseph Est à Montréal.

Lors de cette assemblée, les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristourne, statuer du versement des ristournes, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une pour les questions destinées aux membres du conseil d'administration, l'autre pour les questions destinées aux membres du conseil de surveillance.

Élections

1. Liste des dirigeants sortants pour l'année 2010

Au conseil d'administration

Jacques FORGET, représentant des pompiers
Benoit JOBIN, représentant des pompiers
Octave PARADIS, représentant des cols bleus
Mario LAPOINTE, représentant des cols blancs
François MC KENZIE, représentant des pompiers

Au conseil de surveillance

Raymond LECOMTE, représentant des cols blancs
Gilles ROBERT, représentant des pompiers

2. Conditions d'éligibilité

Selon les règles de régie interne de la Caisse Desjardins du Réseau municipal,

- est éligible toute personne physique qui est membre de la Caisse, pourvu qu'elle y ait été admise depuis au moins quatre-vingt-dix jours et qu'elle ne soit pas inéligible au sens de la Loi;
- une candidature ne peut être proposée lors de l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contre-signé par le candidat, en est donné dans les délais et selon les règles de régie interne de la Caisse.

3. Avis de mise en candidature

- Tout membre ayant droit de vote et désirant proposer une candidature, y compris celle d'un dirigeant en poste, doit déposer un avis écrit à cet effet au bureau de la Caisse Desjardins du Réseau municipal avant la fermeture de celle-ci et au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, soit le **vendredi 16 avril 2010 avant 15 heures**. Cet avis, adressé au secrétaire ou au secrétaire adjoint, doit être contresigné par le candidat et préciser le poste pour lequel celui-ci est proposé. De plus, il doit indiquer l'emploi actuel du candidat de même que le nom de son employeur, le cas échéant.
- Lorsque les membres sont répartis en groupes pour la formation des conseils, l'avis de mise en candidature doit également préciser le groupe pour lequel le candidat est proposé, le cas échéant. De plus, dans le cas où les membres d'un groupe ont le droit d'élire un certain nombre de dirigeants, le membre soumettant la candidature doit provenir du groupe pour lequel il propose un candidat et l'indiquer sur l'avis.
- Lorsque la personne qui fait une proposition représente une personne morale, y compris une société, les documents la nommant à titre de représentante doivent accompagner l'avis de mise en candidature.
- Une copie de chacun des avis de mise en candidature ou une liste des candidatures reçues sera affichée dans tous établissements de la Caisse dès que possible après leur réception et y demeurera jusqu'à l'assemblée générale.
- Un membre ne peut se porter candidat à plus d'un poste électif. Si plus d'un avis de mise en candidature est reçu pour un candidat, seul le premier avis reçu est admissible.

Les avis de mise en candidature, dont l'usage n'est pas obligatoire, sont disponibles auprès de l'adjointe à la direction générale de la Caisse Desjardins du Réseau municipal, Karina Miron.

Le secrétaire du conseil d'administration,
Camille Bourque
Caisse Desjardins du Réseau municipal

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport annuel d'activité du conseil d'administration
4. Rapport annuel d'activité du conseil de surveillance
5. Rapport annuel du directeur général
6. Présentation du volume d'affaires géré
7. Présentation de l'état des résultats
8. Présentation du règlement autorisant l'émission de parts de capital
9. Adoption du taux d'intérêt pour les parts permanentes
10. Adoption du taux d'intérêt pour les parts de ristournes
11. Adoption de la répartition des excédents annuels
12. Période de questions s'adressant aux membres du conseil d'administration
13. Période de questions s'adressant aux membres du conseil de surveillance
14. Élections des dirigeants
15. Questions diverses
16. Remerciements
17. Clôture de la séance

Le secrétaire du conseil d'administration,
Camille Bourque
Caisse Desjardins du Réseau municipal



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

L'expression « **année de redressement** » constitue le meilleur qualificatif pour parler de l'année 2009. Malgré la fragilité des marchés financiers à la suite de la crise économique récente, notre institution a su renforcer l'accompagnement de ses membres et de ses clients tout en réalisant un exercice financier dépassant les attentes. Solide, digne de confiance et forte de la proximité que lui confère sa nature coopérative, la Caisse Desjardins du Réseau municipal a contribué à la vigueur économique de ses groupes en se démarquant par sa santé financière.

Le redressement de l'économie du Québec, à la fin de l'année 2009, a été plus robuste que prévu. La vigueur de la reprise s'appuie sur des bases solides. Les importantes contributions des dépenses gouvernementales et de l'investissement résidentiel nous ont permis de forger une refonte efficace, gérée avec prudence. Dans ce même ordre d'idées, notre caisse s'est également munie d'un plan de redressement pour planifier ses objectifs de croissance.

À l'aube de cette année de 65^e anniversaire, la Caisse connaît un vent de renouveau. Le changement récent de direction, la nouvelle dénomination unifiant nos groupes, l'amélioration de plusieurs services, la qualité de notre bilan financier ainsi que l'inauguration de notre centre financier viennent souligner le progrès et le développement constant de la Caisse.

La situation économique mondiale s'améliore et notre institution suit la tendance en augmentant sans cesse la qualité de la gérance de ses affaires et de celles de ses membres.

L'année 2010 reste une année de défis. La rentabilité de notre caisse demeure une priorité de premier plan et nous sommes persuadés d'avoir en mains les meilleures armes afin de relever ces défis et d'atteindre nos objectifs.

Plan stratégique

Depuis 2001, dans le cadre d'une vaste réorganisation du Mouvement Desjardins favorisant une meilleure utilisation des ressources humaines, techniques et opérationnelles des coopératives financières, les caisses de groupes se sont regroupées, passant de 92 à 39.

Pour assurer la pérennité et le développement de la Caisse Desjardins du Réseau municipal, il était donc essentiel d'en planifier la croissance afin d'énoncer les objectifs ainsi que les moyens que nous entendons prendre pour les atteindre.

Parallèlement à la concertation relative à l'évolution du Mouvement Desjardins, un plan stratégique a été élaboré. Ce plan s'inscrit dans une démarche de rentabilité amorcée en 2008, d'une part dans les façons de faire de la Caisse, d'autre part dans la révision de sa gouvernance. C'est le premier plan

élaboré dans ce nouveau contexte de gestion; il constitue le fruit de l'une des responsabilités les plus importantes de la direction générale et du conseil d'administration.

Cette démarche a été complétée au tout début de 2010, année du 65^e anniversaire de la Caisse. Fière de cette base solide établie grâce à l'engagement du personnel, la Caisse Desjardins du Réseau municipal a choisi de consacrer toute son énergie à améliorer de façon continue nos façons d'être et de faire. Elle vise une rentabilité rassurante et suffisante qui lui permettra à la fois d'assurer sa pérennité et de réaliser sa mission.

Couvrant une période de trois ans (2010-2012), ce plan stratégique présente deux grandes orientations pour réaliser les ambitions de croissance rentable de la Caisse. En alignant nos forces sur ces cibles, nous mènerons notre organisation au succès tout en contribuant à l'enrichissement collectif et individuel de nos membres. Ce plan témoigne d'une volonté ferme de la Caisse de parachever l'implantation de ses nouvelles solutions d'affaires et d'en assurer la consolidation.

Synthèse

ENJEU : Instaurer un plan de performance globale pour assurer la pérennité de la Caisse

Orientation 1 : Distinction

Objectifs

- 1.1 Maintenir notre avantage coopératif
- 1.2 Maintenir notre transparence en matière de gouvernance
- 1.3 Contribuer au développement du Mouvement Desjardins

Orientation 2 : Offre de service

Objectifs

- 2.1 Garantir la satisfaction des membres
- 2.2 Maintenir nos avantages concurrentiels
- 2.3 Servir la clientèle jeunesse

Orientation 3 : Rentabilité, productivité et processus

Objectifs

- 3.1 Assurer la rentabilité financière de la Caisse
- 3.2 Développer le potentiel de notre marché

Orientation 4 : Ressources humaines

Objectifs

- 4.1 Soutenir les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions
- 4.2 Soutenir le développement des compétences et la reconnaissance des réalisations
- 4.3 Mettre sur pied des initiatives novatrices de recrutement et de rétention

Orientation 5 : Engagement envers la communauté

Objectifs

- 5.1 Poursuivre notre engagement envers la communauté
- 5.2 Assurer notre leadership au sein des caisses de groupes
- 5.3 Revoir notre politique de dons et de commandites

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (suite)

65^e anniversaire

En 1945, les pompiers de Montréal ont regroupé leurs épargnes pour fonder la première Caisse de groupes, la Caisse d'économie des pompiers de Montréal, initiative qui influença plusieurs autres groupes de travailleurs et qui donna naissance à la majorité des caisses de groupes dans les années 1960.

En économisant quelques dollars par semaine sur leur paye, les travailleurs ont vite fait de se constituer un capital et de se donner des services au moyen des coopératives de services financiers, propriétés des membres gérées par eux et bâties à leur image. Leur mission est encore aujourd'hui la nôtre : servir nos membres, servir nos groupes.

C'est dans le même esprit et avec la même vision que la Caisse Desjardins du Réseau municipal fêtera bientôt son 65^e anniversaire.

Aujourd'hui comme hier, la force fondamentale de notre caisse réside dans la richesse de son capital humain. La Caisse dispose d'un personnel compétent dont le professionnalisme et le savoir-faire sont reconnus parmi nos groupes. Nous bénéficions également de l'expérience et du dévouement de nos dirigeants et pouvons compter sur leur appui.

Notre 65^e anniversaire, c'est avant tout 65 ans au service de nos membres.

Rapport financier du directeur général

La Caisse Desjardins du Réseau municipal est une institution financière coopérative qui offre à ses membres des services financiers de qualité tout en travaillant activement au développement socioéconomique de son milieu. Aujourd'hui, après 65 ans passés au service des pompiers, des cols bleus et des cols blancs, notre caisse regroupe près de 16 000 membres.

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport financier de la Caisse Desjardins du Réseau municipal pour l'exercice terminé au 31 décembre 2009.

Volume d'affaires

Forte d'un volume d'affaires d'un peu plus de 810 000 000 \$, la Caisse Desjardins du Réseau municipal est en bonne posture dans son marché. Grâce à son appartenance au Mouvement Desjardins, la Caisse a accès à une gamme complète de produits et de services financiers et est en mesure de répondre à la diversité grandissante des besoins de ses 16 000 membres.

L'épargne placement

L'épargne placement s'est accrue cette année de 20 310 952 \$ pour s'établir à 360 085 133 \$, ce qui représente une hausse de 6 %. En plus de l'offre d'épargne de la Caisse Desjardins du Réseau municipal, des efforts importants ont été déployés pour donner accès à la meilleure offre de produits financiers sous un même toit, qu'il s'agisse des fonds de placement, des valeurs mobilières ou des services de gestion discrétionnaire offerts par les composantes de Desjardins.

Le financement

Le financement total de la Caisse Desjardins du Réseau municipal est de 382 998 067 \$, ce qui constitue une croissance globale de 1,4 % cette année.

Commentaires sur les états financiers

■ Le bilan

L'actif de votre coopérative financière s'est accru de 12 556 488 \$ pour s'établir à 422 792 946 \$, soit une hausse de 3 % par rapport à l'an passé.

Le passif de la Caisse Desjardins du Réseau municipal est de 390 133 992 \$, ce qui constitue une croissance de 1,4 %. Les emprunts de votre caisse sont de 22 451 628 \$, soit une baisse de 40 %.

Au 31 décembre 2009, l'avoir de votre coopérative a connu une hausse, passant de 25 568 993 \$ à 32 658 954 \$, soit une hausse de 28 %. Outre le capital social, l'avoir est constitué des parts permanentes représentant de 5 691 610 \$, des excédents à répartir de 1 303 091 \$ et des réserves de 21 882 885 \$.

Les fonds de la réserve de stabilisation sont de 1 301 660 \$. Les fonds propres à la Caisse Desjardins du Réseau municipal sont quant à eux à un niveau conforme aux normes de capitalisation internationales de 6,75 % des actifs d'expansion et de 10,8 % des actifs à risque.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (suite)

Commentaires sur les états financiers (suite)

■ L'état des résultats

Au cours du dernier exercice, la Caisse Desjardins du Réseau municipal a réalisé des excédents avant impôts et ristournes de 4 131 483 \$, sommet qu'elle n'avait encore jamais atteint.

Les revenus d'intérêt ont totalisé 20 978 684 \$, soit une hausse de 13,5 % par rapport à l'an passé.

Les frais d'intérêt ont quant à eux baissé de 12,8 %, ce qui constitue un écart de 1 209 697 \$ par rapport à l'an passé.

Quant aux autres revenus, provenant en majeure partie de la distribution de produits et de services des composantes de Desjardins, ils totalisent 2 326 598 \$, en baisse de 5,2 % par rapport à l'année dernière.

Les autres frais ont connu une croissance de 441 014 \$, ce qui représente une hausse de 4,1 %.

Prévisions

L'année 2010 marquera le début d'une décennie de rééquilibrage et de croissance. Des déséquilibres d'ordre macroéconomique sont apparus et ont mondialement pris de l'ampleur au cours des cycles précédents. La majorité des pays industrialisés, des gouvernements et des institutions financières continueront à se remettre de la récession en 2010 et en 2011. Une croissance économique durable devrait ainsi s'installer. Dans ce contexte de réajustement et d'augmentation éminente des taux d'intérêt, notre institution doit se montrer prudente.

Les marchés financiers ont bien absorbé la récente crise de l'endettement de certains pays et concentrent maintenant leur attention sur les hausses des taux d'intérêt à venir. Même si les risques à la hausse sont de plus en plus présents, les scénarios économiques et financiers sont empreints d'un peu plus d'optimisme.

La planète traversera au cours des 24 mois à venir une période intense de rééquilibrage pour se rapprocher davantage des principes fondamentaux régissant une saine économie. C'est dans ce climat que notre institution désire atteindre une prospérité croissante et durable afin de devenir un leader des caisses de groupes.

La démarche de planification stratégique expliquée précédemment couvre la période allant de 2009 à 2012. De grandes orientations ont été retenues; c'est à partir de cet outil que notre plan d'affaires a été élaboré et que nous avons été en mesure de fixer les grandes lignes budgétaires de l'exercice à venir.

Ces orientations, basées sur une gestion rigoureuse et efficace, nous permettront sans nul doute d'améliorer les résultats de la Caisse pour qu'elle puisse faire face à la situation économique mondiale actuelle.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier tout le personnel pour ses efforts constants et son ouverture aux nombreux changements apportés à nos façons de faire. Je remercie également les dirigeants pour leur engagement et leur disponibilité ainsi que tous les membres de la Caisse Desjardins du Réseau municipal pour la confiance qu'ils accordent à leur coopérative financière et la fidélité dont ils font preuve à l'égard de ses services.

Le directeur général,
Robert Castonguay

Le 25 mars 2010

FONDS DE PARTICIPATION

Les placements que les caisses détiennent dans les fonds de participation permettent à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de coordonner les investissements régionaux que font les filiales du Mouvement Desjardins. Ces filiales sont principalement Desjardins Société financière, Desjardins Capital de risque et Caisse centrale Desjardins.

Grâce à leurs activités, ces filiales permettent aux caisses d'étendre leur action en offrant un éventail complet de produits et de services financiers aux personnes, aux groupes de personnes et aux entreprises.

Le tableau ci-dessous présente la participation de la Caisse Desjardins du Réseau municipal à chacun des fonds de participation ainsi que le rendement réalisé grâce à ces placements en fin d'exercice.

| | Parts détenues | Rendement moyen au 31 décembre 2009 |
|--|---------------------------|--|
| FONDS PROVINCIAUX | (En dollars) | (En pourcentage) |
| Caisse centrale Desjardins (CCD) | 3 727 488 \$ | 12,71 % |
| Société de Services des caisses Desjardins (SER) | (4 212 \$) | - |
| Desjardins Capital de risque (INV) | 277 196 \$ | 0,78 % |
| Valeurs mobilières Desjardins (VM) | 295 489 \$ | 34,23 % |
| Fiducie Desjardins (FD) | 282 575 \$ | 2,67 % |
| Desjardins Société financière (RF1) | 347 311 \$ | 5,19 % |
| Desjardins Société financière (FIN3) | 3 584 388 \$ | 17,25 % |
| FONDS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAUX | (En dollars) | (En pourcentage) |
| FED92 | 2 622 \$ | - |
| A-B-C-D | 347 340 \$ | - |
| PL | 326 330 \$ | 3,44 % |



Le directeur général,
Robert Castonguay

Le 25 mars 2010



LA FORCE D'UN GROUPE

Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal – Longueuil – Repentigny)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Cette année, malgré la fragilité des marchés financiers suite à la crise économique récente, notre institution a su renforcer l'accompagnement de ses membres et clients, tout en réalisant un exercice financier dépassant les attentes. Solide, digne de confiance et forte de la proximité que lui confère sa nature coopérative, la Caisse Desjardins du Réseau municipal a contribué à la vigueur économique de ses groupes en se démarquant par sa santé financière.

À l'aube de notre 65^e anniversaire, la Caisse connaît un vent de renouveau. La situation économique mondiale se redresse et notre institution suit la tendance en augmentant sans cesse la qualité de la gérance de ses affaires tout en assurant un progrès et un développement constant de nos activités.

Virage expertise

Cette année, la Caisse a décidé de lancer l'opération Virage Expertise visant à accroître une spécialisation accrue de nos conseillers financiers en épargne et placements ou en crédit et financement. Chaque employé assure désormais un service-conseil dans son domaine d'expertise tout en se spécialisant dans l'offre de produits y étant associée.

Nouvelle appellation de la Caisse

Dans le cadre d'une réflexion sur le positionnement stratégique de notre caisse et sur la réalisation de projet d'expansion, la Caisse d'économie des pompiers, cols bleus et cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny) a changé d'appellation, depuis le mois de septembre 2009, afin de devenir la Caisse Desjardins du Réseau municipal.

Ce nouveau nom rassembleur et représentatif reconnaît l'apport de chaque groupe que nous desservons. Nos deux succursales se nomment désormais Centre de services financiers des pompiers et Centre de services financiers des cols bleus.

Nouvelle image de la Caisse

La Caisse Desjardins du Réseau municipal a désiré poursuivre ce vent de changement en remodelant son image corporative. Encouragée par les rénovations des locaux du Centre de services financiers des pompiers, la Caisse a reconfirmé sa vigueur à travers une image renouvelée, mettant l'accent sur son expertise en tant que Caisse de groupes du Mouvement Desjardins.

Tel que mentionné plus haut, l'année 2010 reste une année de défis. Soyez certain que votre conseil d'administration veille à ce que votre caisse demeure une institution offrant des services de qualité, dépassant les attentes. Les progrès réalisés en 2009 ne sont que le début de notre ascension. Nous ferons tout afin d'atteindre les objectifs fixés et notre nouveau positionnement nous aidera grandement à se démarquer par rapport aux autres caisses de groupes.



Le président du conseil
d'administration,
Jacques Forget

Le 25 mars 2010

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Caisse Desjardins du Réseau municipal est fière de vous rendre compte, à titre de membres propriétaires, de l'administration de l'épargne et des prêts consentis au cours de l'année 2009.

Durant leur mandat, votre dirigeante et vos dirigeants se sont rencontrés régulièrement et peuvent vous assurer que vos avoirs ont été gérés de façon saine et prudente et que les grandes orientations découlant de la planification stratégique ont été respectées afin d'assurer la pérennité de votre institution.

Au cours de l'année 2009, votre coopérative de services financiers a redoublé d'efforts pour garantir le haut niveau de qualité des services offerts à ses membres. Son personnel a profité de programmes de perfectionnement novateurs relativement aux produits et aux services, à la relation conseil et à la qualité du service. Les dirigeantes et les dirigeants de la Caisse Desjardins du Réseau municipal ont quant à eux bénéficié de formations portant sur les enjeux liés à la gouvernance démocratique et efficace de notre groupe financier intégré de nature coopérative.

Grâce à son appartenance au Mouvement Desjardins, première institution financière au Québec et plus grand groupe financier coopératif au pays, votre caisse vous ouvre les portes sur une multitude de produits et de services financiers à la fine pointe et adaptés à vos besoins.

À l'aube du 65^e anniversaire de la Caisse, nous sommes fiers d'avoir inauguré notre nouveau centre de services financiers des pompiers et, surtout, d'avoir démontré la force de notre institution à travers son histoire, ses souvenirs et ses actions quotidiennes. Ce moment nous a rappelé l'importance de notre mission et celle de nos membres.

La gouvernance du Mouvement Desjardins fait aujourd'hui l'admiration de coopératives partout dans le monde. Ce modèle résulte des actions d'un visionnaire, Alphonse Desjardins, comme de celles des personnes qui lui ont succédé. Les valeurs coopératives du fondateur continuent d'inspirer la mission, l'offre de service et la gestion de votre caisse.

Chers membres, soyez assurés que vos dirigeantes et dirigeants, vos gestionnaires ainsi que le personnel de votre caisse continueront de mettre leur compétence, leur professionnalisme et leur énergie à faire de votre coopérative financière une institution qui sait faire fructifier vos avoirs et qui, au quotidien, sait conjuguer avoirs et êtres.

Merci à mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement et pour la qualité de leurs interventions tout au long de l'année, tant lors des séances ordinaires et extraordinaires qu'au sein des différents comités. Vous contribuez, chers collègues, à ce que le patrimoine collectif des membres soit géré de façon intelligente, dynamique, saine et prudente.

Le président du conseil d'administration,
Jacques Forget

Le 25 mars 2010



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance a pour fonction de surveiller, au nom de l'assemblée générale des membres, le fonctionnement des activités de la Caisse en ce qui a trait aux dimensions éthique, déontologique et coopérative. Il dispose à cet effet de pouvoirs de recommandation, de coercition et d'intervention dans les domaines qui relèvent de ses compétences.

Le conseil de surveillance exerce ses fonctions dans un esprit de collaboration avec le conseil d'administration et la direction générale, en s'assurant, tout en conservant une distance suffisante, que les structures démocratiques de la Caisse fonctionnent bien et que toutes les responsabilités essentielles en matière d'éthique, de déontologie et de coopération sont assumées avec probité, efficacité et pertinence. Il s'assure notamment que, dans les champs qui relèvent de ses compétences, des suivis sont faits concernant les éléments du rapport de surveillance et les rapports d'examen et de recherche émis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Sur le plan de l'éthique et de la déontologie, le conseil de surveillance doit :

- s'assurer du respect des valeurs, des principes et des règles du code d'éthique et de déontologie pour ce qui est de la conduite des dirigeants et du personnel de la Caisse;
- traiter les plaintes des membres en fonction de l'éthique et de la déontologie.

Sur le plan de la coopération, le conseil de surveillance doit s'assurer :

- de l'exercice des droits et responsabilités démocratiques au sein de la Caisse;
- que la Caisse s'acquitte de ses responsabilités d'éducation coopérative, économique et financière;
- de la qualité de la collaboration de la Caisse avec les autres caisses, le réseau Desjardins et les autres organisations coopératives de son milieu et que son engagement soit efficace et conforme à ses valeurs;
- de l'intégration des valeurs coopératives et permanentes dans les pratiques commerciales et les pratiques de gestion de la Caisse.

Surveillance de la dimension éthique

Sur le plan éthique, le conseil de surveillance s'est assuré du respect des valeurs et des principes qui doivent guider la conduite et le choix des actions de la Caisse, de ses dirigeants et de ses employés.

Au surplus, les dirigeants du conseil de surveillance ont participé à des sessions de formation portant sur leur rôle au sein de la Caisse ainsi qu'à des conférences et à des séminaires sur l'éthique.

Surveillance de la dimension déontologique

Sur le plan déontologique, la surveillance a porté principalement sur trois éléments :

- **Situation de conflit d'intérêts**
Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- **Prêts consentis aux personnes intéressées**
Les prêts consentis par la Caisse aux personnes intéressées ont totalisé 1 291 973 \$ durant l'exercice.
- **Contrats donnés aux personnes visées par le code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins**
Aucun contrat n'a été donné aux personnes visées par le code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins.

Surveillance de la dimension coopérative

Sur le plan de la surveillance de la dimension coopérative, le conseil de surveillance a plus particulièrement porté son attention sur l'examen des éléments suivants :

- les actions concrètes de la Caisse pour soutenir le développement de son milieu;
- l'exercice des droits et responsabilités démocratiques au sein de la Caisse.

Enfin, l'intégrité, le respect des droits des membres, la coopération et l'engagement dans le milieu, voilà les enjeux de notre caisse pour les années à venir. Le conseil de surveillance s'engage à collaborer avec le conseil d'administration, la direction générale et les employés de la Caisse et à poursuivre ses efforts pour faire face à ces enjeux avec efficacité.



Le président du conseil de surveillance,
Robert Martin

Le 25 mars 2010

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL

Nous certifions que ce sixième rapport annuel de la Caisse Desjardins du Réseau municipal répond aux exigences de *la Loi sur les coopératives de services financiers* et qu'il a été dûment approuvé par les membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Réseau municipal. .

Le secrétaire du conseil d'administration,

Camille Bourque

Le premier vice-président du conseil d'administration,

Octave Paradis

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny),

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny) (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



¹Comptable agréé auditeur permis n° 9526
Montréal (Québec), le 30 mars 2010

Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins
7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500
Anjou (Québec) H1M 3M2
514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001
Télécopieur : 514 448-6885



LA FORCE D'UN GROUPE

Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal – Longueuil – Repentigny)

BILAN

au 31 décembre 2009

| | Note | 2009 | 2008 |
|--|------|-----------------------|----------------|
| Actif | | | |
| Liquidités et placements | 5 | 31 834 119 \$ | 27 321 999 \$ |
| Prêts | 6 | | |
| Particuliers | | 354 616 199 | 356 897 644 |
| Entreprises | | 28 381 868 | 20 869 320 |
| | | 382 998 067 | 377 766 964 |
| Provision cumulative | | 2 698 294 | 2 373 198 |
| | | 380 299 773 | 375 393 766 |
| Autres éléments d'actif | | | |
| Immobilisations | 7 | 4 619 203 | 1 932 563 |
| Intérêts courus et autres | 8 | 6 039 851 | 5 588 130 |
| | | 10 659 054 | 7 520 693 |
| Total de l'actif | | 422 792 946 \$ | 410 236 458 \$ |
| Passif | | | |
| Dépôts | | | |
| Épargne à terme | | 223 349 929 \$ | 220 805 684 \$ |
| Autres | | 136 735 204 | 118 968 497 |
| | | 360 085 133 | 339 774 181 |
| Autres éléments de passif | | | |
| Emprunts | 9 | 22 451 628 | 37 709 952 |
| Intérêts courus et autres | | 7 597 231 | 7 183 332 |
| | | 30 048 859 | 44 893 284 |
| | | 390 133 992 | 384 667 465 |
| Avoir | | | |
| Capital social | 10 | 9 344 737 | 5 017 984 |
| Excédents à répartir | 11 | 1 303 091 | 2 291 679 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 12 | 128 241 | (219 054) |
| Réserves | | 21 882 885 | 18 478 384 |
| | | 32 658 954 | 25 568 993 |
| Total du passif et de l'avoir | | 422 792 946 \$ | 410 236 458 \$ |

Signé pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES EXCÉDENTS À RÉPARTIR

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

| | Note | 2009 | 2008 |
|---|----------|----------------------|---------------|
| Résultats | | | |
| Revenu d'intérêts | | 20 978 684 \$ | 18 477 938 \$ |
| Frais d'intérêts | | 8 192 772 | 9 402 469 |
| Revenu net d'intérêts | | 12 785 912 | 9 075 469 |
| Provision et pertes sur prêts | | 490 402 | 353 367 |
| Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts | | 12 295 510 | 8 722 102 |
| Autres revenus | 13 | 2 326 598 | 2 454 067 |
| Autres frais | | | |
| Personnel | 14 et 15 | 4 720 209 | 4 520 389 |
| Cotisations aux composantes du Mouvement | | 1 164 075 | 1 137 630 |
| Locaux | | 565 624 | 440 254 |
| Frais généraux | 16 | 4 250 273 | 4 160 894 |
| | | 10 700 181 | 10 259 167 |
| Excédents avant juste valeur, impôts et ristournes | | 3 921 927 | 917 002 |
| Revenus liés à la juste valeur des instruments dérivés | | 209 556 | 136 014 |
| Excédents avant impôts et ristournes | | 4 131 483 | 1 053 016 |
| Impôts sur les excédents | 17 | 806 861 | 820 109 |
| Excédents de l'exercice avant ristournes | | 3 324 622 | 232 907 |
| Ristournes aux membres | 18 | 1 120 000 | - |
| Économie d'impôts relatifs aux ristournes | 17 | (311 543) | - |
| Excédents de l'exercice après ristournes | | 2 516 165 | 232 907 |
| Excédents à répartir | | | |
| Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value : | | | |
| ■ Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement | | (1 020 484) | 2 143 998 |
| ■ Instruments dérivés | | (156 896) | (101 870) |
| Virement provenant de l'état de la répartition | | - | 24 936 |
| Intérêts sur parts privilégiées et parts de placements, nets des impôts afférents | | (27 808) | (8 292) |
| Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts | | (7 886) | - |
| Excédents à répartir | 11 | 1 303 091 \$ | 2 291 679 \$ |



ÉTAT DE LA RÉPARTITION

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------------|--------------|
| Excédents à répartir de l'exercice précédent | 2 291 679 \$ | 1 174 313 \$ |
| Affectation à l'état des excédents à répartir | - | (24 936) |
| Répartition par les membres : | | |
| ■ Intérêts sur les parts permanentes | (151 033) | (183 270) |
| ■ Intérêts sur les parts de ristournes | - | (2 479) |
| ■ Réserve générale | (1 188 083) | (948 205) |
| ■ Réserve pour ristournes éventuelles | (1 000 000) | (60 000) |
| Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes | 47 437 | 44 577 |
| Solde après répartition | - \$ | - \$ |

ÉTATS DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

| | Note | 2008 | 2007 |
|---|------|----------------------|--------------|
| Résultat étendu | | | |
| Excédents de l'exercice après ristournes | | 2 516 165 \$ | 232 907 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | | |
| Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts | | (8 491) | (2 953) |
| Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation | | 349 503 | (621 975) |
| Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation | | 6 283 | 271 668 |
| | | 355 786 | (350 307) |
| Total des autres éléments du résultat étendu | | 347 295 | (353 260) |
| Résultat étendu | | 2 863 460 \$ | (120 353) \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | | | |
| Solde au début de l'exercice | | (219 054) \$ | 134 206 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice | | 347 295 | (353 260) |
| Solde à la fin de l'exercice | 12 | 128 241 \$ \$ | (219 054) \$ |



ÉTAT DES RÉSERVES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

| | Note | 2009 | 2008 |
|---|------|----------------------|----------------------|
| Réserve plus-value (globale) | | | |
| Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement | | | |
| Solde au début de l'exercice | | 781 611 \$ | 2 922 728 \$ |
| Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation | | 39 038 | 2 881 |
| Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires | | 1 020 484 | - |
| Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires | | - | (2 143 998) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 1 841 133 \$ | 781 611 \$ |
| Réserve plus-value – instruments dérivés | | | |
| Solde au début de l'exercice | | (48 863) \$ | (150 733) \$ |
| Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires | | 156 896 | 101 870 |
| Solde à la fin de l'exercice | | 108 033 \$ | (48 863) \$ |
| Réserve plus-value (globale) | | 1 949 166 \$ | 732 748 \$ |
| Réserve générale | | | |
| Solde au début de l'exercice | | 16 183 976 \$ | 15 235 771 \$ |
| Accroissement provenant de la répartition par les membres | | 1 188 083 | 948 205 |
| Solde à la fin de l'exercice | | 17 372 059 \$ | 16 183 976 \$ |
| Réserve de stabilisation | | | |
| Solde au début et à la fin de l'exercice | | 1 301 660 \$ | 1 301 660 \$ |
| Réserve pour ristournes éventuelles | | | |
| Solde au début de l'exercice | | 260 000 \$ | 200 000 \$ |
| Accroissement provenant de la répartition par les membres | | 1 000 000 | 60 000 |
| Solde à la fin de l'exercice | | 1 260 000 \$ | 260 000 \$ |
| Total des réserves | | 21 882 885 \$ | 18 478 384 \$ |

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------------|--------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédents de l'exercice après ristournes | 2 516 165 \$ | 232 907 \$ |
| Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie | | |
| Provision et pertes sur prêts | 490 402 | 353 367 |
| Amortissement des immobilisations | 248 089 | 226 376 |
| Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer | (69 629) | 370 554 |
| Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement | (1 020 484) | 2 143 998 |
| Revenus liés à la juste valeur des instruments dérivés | (209 556) | (136 014) |
| Autres | 1 121 842 | (379 980) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 3 076 829 | 2 811 208 |
| Activités de financement | | |
| Variation nette des dépôts des membres | 19 430 474 | 29 862 242 |
| Opérations relatives aux emprunts | | |
| Variation nette de l'ouverture de crédit | (23 348 152) | 7 962 087 |
| Accroissement des emprunts à terme | 10 508 534 | 140 898 |
| Remboursement des emprunts à terme | (2 418 706) | - |
| Nouvelle émission de parts permanentes | 1 354 370 | - |
| Nouvelle émission de parts de placement | 3 000 000 | - |
| Autre variation nette du capital social | (35 503) | 172 914 |
| Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, les parts privilégiées et les parts de placement, nets des économies d'impôts | (131 404) | (149 464) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 8 359 613 | 37 988 677 |
| Activités d'investissement | | |
| Variation nette des prêts | (5 396 409) | (36 868 012) |
| Variation nette des placements | (1 435 028) | (2 002 049) |
| Variation nette des immobilisations | (2 934 729) | (843 015) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (9 766 166) | (39 713 076) |
| Augmentation nette de la trésorerie | 1 670 276 | 1 086 809 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 2 322 698 | 1 235 889 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 3 992 974 \$ | 2 322 698 \$ |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts versés | 8 529 611 \$ | 9 508 797 \$ |
| Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice | 1 154 924 | 642 952 |



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 1. – Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Au cours de l'exercice, la dénomination sociale de la Caisse qui était Caisse d'économie Desjardins des Pompiers, des Cols bleus et des Cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny) a été modifiée pour devenir Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny).

Note 2. – Nouvelles conventions comptables

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1^{er} juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 2. – Nouvelles conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1^{er} janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

Note 3. – Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 24.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 3. – Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquentement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion ou du règlement d'éléments d'actif ou de passif sont imputés aux résultats de l'exercice dans les autres revenus.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 4. — Modifications comptables futures

Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1^{er} janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011.

Note 5. — Liquidités et placements

| | 2009 | 2008 |
|--|----------------------|---------------|
| Trésorerie | 3 992 974 \$ | 2 322 698 \$ |
| Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement | 9 170 486 | 7 403 430 |
| Placements au fonds de liquidité sous gestion | 18 670 659 | 17 595 871 |
| | 31 834 119 \$ | 27 321 999 \$ |

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les revenus reliés à ces investissements représentent un montant de 1 044 720 \$ (pertes de 2 122 788 \$ en 2008).

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. — Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. – Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------------|----------------|
| Particuliers | | |
| Habitation | 245 792 901 \$ | 260 330 235 \$ |
| Consommation et autres | 108 823 298 | 96 567 409 |
| Entreprises | | |
| Commerciales et industrielles | 28 381 868 | 20 869 320 |
| Agricoles, forestières et pêcheries | - | - |
| Administrations et institutions publiques | - | - |
| | 382 998 067 | 377 766 964 \$ |

Prêts et provision

| | 2009 | | | Total |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Particuliers | Entreprises | Provision générale | |
| Prêts bruts ni en souffrance ni douteux | 338 448 764 \$ | 27 652 856 \$ | - | 366 101 620 \$ |
| Prêts bruts en souffrance mais non douteux | 14 480 947 | 694 853 | - | 15 175 800 |
| Prêts douteux bruts | 1 686 488 | 34 159 | - | 1 720 647 |
| Total des prêts bruts | 354 616 199 | 28 381 868 | - | 382 998 067 |
| Provision spécifique | (270 129) | (24 706) | - | (294 835) |
| Provision générale | - | - | (2 403 459) | (2 403 459) |
| Total des prêts nets | 354 346 070 \$ | 28 357 162 \$ | (2 403 459) \$ | 380 299 773 \$ |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. — Prêts (suite)

2008

| | Particuliers | Entreprises | Provision générale | Total |
|--|----------------|---------------|--------------------|----------------|
| Prêts bruts ni en souffrance ni douteux | 341 553 706 \$ | 20 550 791 \$ | - \$ | 362 104 497 \$ |
| Prêts bruts en souffrance mais non douteux | 14 002 720 | 313 793 | - | 14 316 513 |
| Prêts douteux bruts | 1 341 218 | 4 736 | - | 1 345 954 |
| Total des prêts bruts | 356 897 644 | 20 869 320 | - | 377 766 964 |
| Provision spécifique | (163 473) | (4 736) | - | (168 209) |
| Provision générale | - | - | (2 204 989) | (2 204 989) |
| Total des prêts nets | 356 734 171 \$ | 20 864 584 \$ | (2 204 989) \$ | 375 393 766 \$ |

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts en souffrance mais non douteux

2009

| | De 1 à 29 jours | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total |
|--------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Particuliers | 13 271 991 \$ | 868 777 \$ | 154 345 \$ | 185 834 \$ | 14 480 947 \$ |
| Entreprises | 413 042 | - | 281 811 | - | 694 853 |
| | 13 685 033 \$ | 868 777 \$ | 436 156 \$ | 185 834 \$ | 15 175 800 \$ |

2008

| | De 1 à 29 jours | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total |
|--------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Particuliers | 11 747 862 \$ | 1 320 240 \$ | 905 126 \$ | 29 492 \$ | 14 002 720 \$ |
| Entreprises | 294 764 | 4 029 | 15 000 | - | 313 793 |
| | 12 042 626 \$ | 1 324 269 \$ | 920 126 \$ | 29 492 \$ | 14 316 513 \$ |



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. – Prêts (suite)**Variation de la provision**

| 2009 | | | | | | | | |
|---|--|-----------|---------------------------------------|-----------|-----------------------|-----------|------------------|-----------|
| | Provision spécifiques Particuliers | | Provision pécifique Entreprises | | Provision générale | | Total | |
| Solde au début de l'exercice | 163 473 | \$ | 4 736 | \$ | 2 204 989 | \$ | 2 373 198 | \$ |
| Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats | 191 818 | | 100 114 | | 198 470 | | 490 402 | |
| Radiations et autres | (85 162) | | (80 144) | | - | | (165 306) | |
| Solde à la fin de l'exercice | 270 129 | \$ | 24 706 | \$ | 2 403 459 | \$ | 2 698 294 | \$ |
| 2008 | | | | | | | | |
| | Provision spécifiques Particuliers | | Provision pécifique Entreprises | | Provision générale | | Total | |
| Solde au début de l'exercice | 256 769 | \$ | 4 736 | \$ | 2 021 407 | \$ | 2 282 912 | \$ |
| Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats | 169 785 | | - | | 183 582 | | 353 367 | |
| Radiations et autres | (263 081) | | - | | - | | (263 081) | |
| Solde à la fin de l'exercice | 163 473 | \$ | 4 736 | \$ | 2 204 989 | \$ | 2 373 198 | \$ |

Note 7. – Immobilisations

| 2009 | | | | | 2008 |
|-------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| | Vie utile (années) | Coût | Amortisse- ment cumulé | Montant net | Montant net |
| Terrain | | 145 889 | - | 145 889 | 95 889 |
| Immeubles | 15 et 40 | 5 774 525 | 1 931 933 | 3 842 592 | 1 583 561 |
| Matériel | 3 à 10 | 2 464 382 | 1 842 572 | 621 810 | 222 111 |
| Améliorations locatives | 8 | 185 848 | 176 936 | 8 912 | 31 002 |
| | | 8 570 644 | 3 951 441 | 4 619 203 | 1 932 563 |

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 248 089 \$ (226 376 \$ en 2008).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 8. — Intérêts courus et autres

Ce poste inclut un montant de 875 000 \$ représentant la portion de l'agrandissement du siège social de la Caisse pour la portion de l'immeuble qui est destiné à la vente.

Note 9. — Emprunts

| | 2009 | 2008 |
|---|----------------------|----------------------|
| Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,27 % variable | 9 621 620 \$ | 32 969 772 \$ |
| Emprunts à terme, taux d'intérêt de 2,12 % à 2,54 %, remboursables à leur échéance entre juin 2012 et juillet 2013 | 6 500 000 | - |
| Emprunts à terme, taux d'intérêt de 4,73 % variable, remboursables périodiquement, échéant en décembre 2011 et 2012 | 1 041 780 | 1 502 507 |
| Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance ⁽¹⁾ | | |
| Taux | | |
| Échéance | | |
| Remboursable | | |
| 3,89 % mars 2014 mars 2009 | - | 1 957 979 |
| 6,50 juin 2017 juin 2012 | 1 279 694 | 1 279 694 |
| 6,01 avril 2019 avril 2014 | 1 996 093 | - |
| 5,79 juin 2021 juin 2016 | 2 012 441 | - |
| | 22 451 628 \$ | 37 709 952 \$ |

⁽¹⁾ Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

Note 10. — Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes, de parts privilégiées et de parts de placement.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 1 354 370 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 10._ Capital social (suite)

Le règlement de la Caisse autorise l'émission de 41 500 parts privilégiées d'une valeur nominale de 50 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont remboursables au gré de la Caisse lorsque certaines conditions prévues par la Loi sont respectées. Leur taux d'intérêt est déterminé par le conseil d'administration de la Caisse.

Le règlement de la Caisse autorise l'émission de 60 000 parts de placement d'une valeur nominale de 50 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont remboursables au gré de la Caisse lorsque certaines conditions prévues par la Loi sont respectées. Leur taux d'intérêt est déterminé par le conseil d'administration de la Caisse.

La Caisse a émis pour 3 000 000 \$ de nouvelles parts de placement au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

| | 2009 | 2008 |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| Parts de qualification | 91 400 \$ | 94 165 \$ |
| Parts permanentes | 5 691 610 | 4 360 510 |
| Parts de ristournes | 161 727 | 163 309 |
| Parts privilégiées | 400 000 | 400 000 |
| Parts de placement | 3 000 000 | - |
| | 9 344 737 \$ | 5 017 984 \$ |

Note 11._ Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 12._ Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

| | 2009 | 2008 |
|--|-------------------|---------------------|
| Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs | 21 005 \$ | 29 496 \$ |
| Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation | 107 236 | (248 550) |
| | 128 241 \$ | (219 054) \$ |

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 11 270 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 13. — Autres revenus

| | 2009 | 2008 |
|--|---------------------|--------------|
| Reliés principalement à l'administration des dépôts | 1 199 860 \$ | 1 293 555 \$ |
| Reliés à l'administration des autres services | 568 723 | 551 311 |
| Reliés à la distribution des produits et services Desjardins | 558 015 | 609 201 |
| | 2 326 598 \$ | 2 454 067 \$ |

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes, de revenus reliés aux opérations inter-Caisses ainsi que ceux reliés à la conversion de devises.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 14. — Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|-------------------|------------|
| Régime de retraite | 275 077 \$ | 296 176 \$ |
| Régime d'assurances collectives | 211 444 | 209 726 |

Note 15. — Prestations de cessation d'emploi

Ce poste inclut un montant de 188 110 \$ comptabilisé à titre de prestations de cessation d'emploi à payer accordées dans le cadre de la restructuration de la Caisse. Ces prestations seront versées d'ici le 31 août 2011.

Note 16. — Frais généraux

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------|---------------------|--------------|
| Informatique | 1 244 060 \$ | 1 276 559 \$ |
| Frais de bureau et communications | 471 769 | 309 864 |
| Opérations inter-Caisses | 1 159 559 | 1 201 395 |
| Autres | 1 374 885 | 1 373 076 |
| | 4 250 273 \$ | 4 160 894 \$ |



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 17. – Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

| | Impôts | | Total 2009 | Total 2008 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| | Exigibles | futurs | | |
| Impôts sur les excédents | 640 355 \$ | 166 506 \$ | 806 861 \$ | 820 109 \$ |
| Économie d'impôts relatifs aux ristournes | (311 543) | - | (311 543) | - |
| | 328 812 \$ | 166 506 \$ | 495 318 \$ | 820 109 \$ |

La différence entre la dépense d'impôts de 933 560 \$ (326 435 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 495 318 \$ (820 109 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

Note 18. – Ristournes aux membres

Les ristournes d'un montant de 1 120 000 \$, figurant à l'état des résultats, sont basées sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts.

Note 19. – Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

| | Bilan | | Résultats | |
|---------------------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| Liquidités et placements | 31 834 119 \$ | 27 321 999 \$ | 1 922 876 \$ | (1 252 379) \$ |
| Autres éléments d'actif | 2 612 639 | 2 657 113 | - | - |
| Revenus d'autres sources | s. o. | s. o. | 2 263 434 | 1 333 997 |
| Emprunts | 22 451 628 | 37 709 952 | 779 968 | 924 613 |
| Autres éléments de passif | 1 089 601 | 2 022 501 | - | - |
| Frais d'autre nature | s. o. | s. o. | 3 239 893 | 2 914 759 |

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 20 074 618 \$. Les ventes de prêts ont eu pour effet de générer un gain de 1 336 675 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. – Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

| | 2009 | | 2008 | |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur estimative | Valeur comptable | Juste valeur estimative |
| Actif | | | | |
| Liquidités et placements | 31 834 119 \$ | 32 492 928 \$ | 27 321 999 \$ | 27 550 598 \$ |
| Prêts | 380 299 773 | 389 244 031 | 375 393 766 | 377 871 860 |
| Autres éléments d'actifs financiers | 1 954 640 | 1 954 640 | 1 548 804 | 1 548 804 |
| Passif | | | | |
| Dépôts | 360 085 133 | 364 494 364 | 339 774 181 | 344 267 864 |
| Emprunts | 22 451 628 | 22 795 169 | 37 709 952 | 37 890 342 |
| Autres éléments de passifs financiers | 3 353 191 | 3 353 191 | 3 603 197 | 3 603 197 |
| Instruments dérivés | | | | |
| Position débitrice | 920 417 | 920 417 | 1 717 485 | 1 717 485 |
| Position créditrice | 748 277 | 748 277 | 1 743 023 | 1 743 023 |

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 50 733 008 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux:

| | 2009 | | | Total |
|----------------------------|--------------|----------|----------|--------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actif | | | | |
| Trésorerie | 3 992 974 \$ | - \$ | - \$ | 3 992 974 \$ |
| Instruments dérivés | | | | |
| Position débitrice | - | 920 417 | - | 920 417 |
| Position créditrice | - | 748 277 | - | 748 277 |

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 21. – Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en septembre 2012. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 1 171 045 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

Note 22. – Engagements

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 23 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

Note 23. – Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en oeuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 23. – Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse dispose d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et la politique de crédit de la Caisse.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit. Celle-ci confirme l'adhésion de la Caisse aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 23. — Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Dans ses opérations de prêts, la Caisse obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Exposition maximale au risque de crédit

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------------|----------------|
| Éléments constatés au bilan | | |
| Liquidités et placements ⁽¹⁾ | 21 704 616 \$ | 19 041 910 \$ |
| Prêts : | | |
| ■ Particuliers | 354 346 070 \$ | 356 734 171 |
| ■ Entreprises | 28 357 162 | 20 864 584 |
| ■ Provision générale | (2 403 459) | (2 204 989) |
| Autres éléments d'actifs financiers | 3 997 563 | 4 453 227 |
| | 406 001 952 \$ | 398 888 903 \$ |

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 60 384 567 \$ et de 1 171 045 \$ en date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 23. — Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

| | 2009 | | | |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| Dépôts | 221 863 646 \$ | 152 442 560 \$ | - \$ | 374 306 206 \$ |
| Emprunts ⁽¹⁾ | 15 575 049 | 7 483 714 | - | 23 058 763 |
| Autres passifs financiers | 2 007 145 | - | - | 2 007 145 |
| Engagements de prêts | 60 384 567 | - | - | 60 384 567 |
| Lettres de garantie et de crédit | 1 171 045 | - | - | 1 171 045 |
| Instruments dérivés avec règlement net ⁽²⁾ | 829 573 | 152 272 | 58 071 | 1 039 916 |

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1^{er} juin 2017 et le 1^{er} juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 23. – Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------|----------------------|--------------|
| Impact d'une augmentation | (101 859) \$ | (418 434) \$ |
| Impact d'une diminution | 225 504 | 451 074 |

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 23. — Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

| 2009 | | | |
|--|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| | Écart net au bilan | Impact des instruments dérivés | Écart d'appariement total |
| Éléments non sensibles aux taux d'intérêt | (106 399 260) \$ | - \$ | (106 399 260) \$ |
| Éléments sensibles aux taux d'intérêt | | | |
| Taux flottant | 64 912 973 | - | 64 912 973 |
| Taux fixe de 0 à 12 mois | (9 125 050) | (20 976 841) | (30 101 891) |
| Taux fixe de 1 à 5 ans | 58 934 413 | 18 964 400 | 77 898 813 |
| Taux fixe de plus de 5 ans | (3 028 435) | 2 012 441 | (1 015 994) |
| 2008 | | | |
| | Écart net au bilan | Impact des instruments dérivés | Écart d'appariement total |
| Éléments non sensibles aux taux d'intérêt | (97 306 261) \$ | - | (97 306 261) \$ |
| Éléments sensibles aux taux d'intérêt | | | |
| Taux flottant | 35 987 173 | - | 35 987 173 |
| Taux fixe de 0 à 12 mois | (31 567 246) | (2 492 115) | (34 059 361) |
| Taux fixe de 1 à 5 ans | 98 134 273 | 2 492 115 | 100 626 388 |
| Taux fixe de plus de 5 ans | (584 374) | - | (584 374) |

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 24. – Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

| | 2009 | 2008 |
|--|----------------------|---------------|
| Fonds propres | | |
| Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification | 5 857 136 \$ | 4 538 284 \$ |
| Réserves admissibles | 20 706 892 | 20 607 793 |
| Excédents admissibles | 3 262 258 | 2 475 968 |
| Provision générale admissible | 2 403 459 | 2 204 989 |
| Parts privilégiées et de placement | 3 400 000 | 400 000 |
| Emprunts admissibles | 5 677 348 | 4 087 520 |
| | 41 307 093 | 34 314 554 |
| Investissements ⁽¹⁾ | (6 466 824) | 6 315 225 |
| | 34 840 269 \$ | 27 999 329 \$ |

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 25. – Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

BILAN DE LA DISTINCTION COOPÉRATIVE

Votre caisse exprime sa distinction coopérative de multiples façons : dans sa manière d'offrir ses services, les ristournes qu'elle accorde à ses membres, sa contribution à l'éducation coopérative, économique et financière de ses membres, son soutien au développement de son milieu, la coopération ainsi que dans son mode de fonctionnement démocratique.

En tant qu'institution coopérative, votre caisse veille à ce que ses services vous soient accessibles et accorde la priorité à la satisfaction de vos besoins, et ce, de diverses façons. En effet, votre caisse a revu son offre de service et vous propose un soutien accru en se déplaçant dans vos casernes, lors de vos rencontres syndicales et bientôt dans vos clos afin de vous offrir des services qui répondent à vos besoins.

Cette année, la Caisse Desjardins du Réseau municipal a répondu favorablement à plusieurs demandes de dons et mandats. L'ensemble de sa contribution a totalisé 86 180 \$. Votre caisse a participé à la vie de son milieu en soutenant concrètement plusieurs projets touchant la communauté des pompiers, des cols bleus et des cols blancs, entre autres des activités

sportives organisées par ces groupes, des activités sociales préparées par les casernes et les syndicats que nous servons, la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, l'Association des pompiers retraités de Montréal et Oxfam. Bien sûr, ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreuses heures de bénévolat qu'ont consacrées les dirigeants et les cadres de la Caisse à certaines activités.

Ce bilan de la distinction coopérative vous permet de constater que notre préoccupation n'est pas uniquement de répondre aux besoins financiers de nos membres, mais aussi de satisfaire leurs principales aspirations collectives.

Le directeur général,
Robert Castonguay

Le 25 mars 2010



NOS DIRIGEANTS

Les dirigeantes et dirigeants élus sont mandataires des membres de la Caisse, ceux-ci en étant à la fois propriétaires et usagers. Associés au sein d'une coopérative pour se donner une gamme complète de produits et de services financiers de qualité, adaptés à leurs besoins dans le but de faire fructifier leurs avoirs, les membres veulent aussi que leur caisse participe au développement économique de leur milieu et qu'elle contribue à l'essor de leur communauté.

À titre de mandataires des membres, les dirigeants élus doivent veiller au respect optimal de la mission de la Caisse, en collaboration avec son personnel et celui du Réseau et en interaction fructueuse avec les autres composantes du Mouvement. Ils doivent par conséquent s'assurer que la Caisse offre tous les services correspondant aux besoins de ses membres, qu'elle contribue, dans la limite de ses moyens, au développement du milieu, qu'elle soit gérée de façon intègre, rigoureuse et efficace et qu'elle imprègne ses activités et son fonctionnement des valeurs coopératives de prise en charge, de démocratie, d'égalité et de solidarité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration,

Jacques FORGET

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2010

Le premier vice-président du conseil d'administration,

Octave PARADIS

Représentant des cols bleus

Fin de mandat : Avril 2010

Le vice-président du conseil d'administration,

Benoît JOBIN

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2010

Le secrétaire du conseil d'administration,

Camille BOURQUE

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

Michel BOULIANE

Représentant des cols blancs

Fin de mandat : Avril 2011

Administrateur

Jacky DEBUSSCHÈRE

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

Daniel DE CÉSARÉ

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

Yves DOUTRE

Représentant des cols bleus

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

Mario LAPOINTE

Représentant des cols blancs

Fin de mandat : Avril 2010

Administrateur

Serge LEBEAU

Représentant des cols bleus

Fin de mandat : Avril 2011

Administrateur

Éric LIMOGES

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

François MC KENZIE

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2010

Administrateur

François POULIOT

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012

Administrateur

Serge SOCHODOLSKY

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2011

Administratrice

Lucrécia SOTOMAYOR

Représentante des cols bleus

Fin de mandat : Avril 2011

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La responsabilité de surveiller l'ensemble des activités et le fonctionnement de la Caisse revient au conseil de surveillance. Ainsi, celui-ci s'assure que les activités de la Caisse sont conformes aux lois et aux règlements, que les règles de déontologie sont respectées et que la Caisse a des pratiques de gestion saines et prudentes. Le mandat du conseil de surveillance est de veiller à ce que l'avenir des membres soit en sécurité et que la Caisse soit guidée par les valeurs de coopération qui la distinguent.

Le président du conseil de surveillance,

Robert MARTIN

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2011

Le secrétaire du conseil de surveillance,

Raymond LECOMTE

Représentant des cols blancs

Fin de mandat : Avril 2010

Conseiller

Gilles ROBERT

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2010

Conseiller

Ronald POISSANT

Représentant des cols blancs

Fin de mandat : Avril 2011

Conseiller

Michel GUAY

Représentant des pompiers

Fin de mandat : Avril 2012



LA FORCE D'UN GROUPE

Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal – Longueuil – Repentigny)

NOTRE ÉQUIPE

au 31 décembre 2009

ÉQUIPE DE DIRECTION

Robert CASTONGUAY
Directeur général

Gestionnaires

Benoit BLOUIN
Directeur
Marché des entreprises

Chantal DÉRY
Directrice
Marché des particuliers

Alain DESROSIERS
Directeur
Finances et administration

Nathalie LÉVESQUE
Directrice
Opérations et transactions assistées

Karina MIRON
Directrice de soutien
Communications
Adjointe à la direction générale

Daniel TRÉPANIÉ
Directeur
Gestion des avoirs

Suzanne VIEN
Directrice de soutien
Contrôles internes

Soutien à la gestion

Christiane BESSETTE
Agente
Soutien aux services administratifs
Agente MIC

Cindy GILBERT
Agente
Rédaction

Gilles PARENT
Agent
responsable de
l'approvisionnement
et des immeubles
Agent MIC

Manon TURGEON
Agente
Accueil des membres
Soutien à la gestion
et aux communications

OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS ASSISTÉES

Services aux membres

Claudette BEAUSOLEIL
Agente
Services aux membres

Pierre COULOMBE
Agent
Services aux membres

Lynda FILION
Agente
Soutien aux opérations
Responsable de la compensation

France GIRARD
Agente
Services aux membres et à l'accueil

Marie-José HAMELIN
Agente
Accueil des membres

Manon MARSAN
coordonnatrice
Services aux membres

Chantal POIRIER
Agente
Services aux membres

Diane RICHARD
Agente
Soutien aux opérations
Responsable des transferts
internationaux

Marie ST-GELAIS
Agente
Soutien aux opérations
Soutien à la coordinatrice

Soutien téléphonique

Lynda MAC DUFF
Agente
Soutien téléphonique

MARCHÉ DES ENTREPRISES

Entreprises et immeubles d'habitation

Linda BERNIER
Directrice de comptes
Gestionnaire de portefeuilles
commerciaux et immobiliers

Chantale LACOUTURE
Agente
Services financiers
Soutien aux gestionnaires de
portefeilles commerciaux
et immobiliers

Isabelle LÉVESQUE
Conseillère
Services aux membres

Autoconstruction

Nicole LAROSE
Agente
Services financiers
Soutien aux conseillers en
finances personnelles

Manon ST-LAURENT
Conseillère en finances personnelles
Gestionnaire de portefeuilles
en autoconstruction

MARCHÉ DES PARTICULIERS

Épargne et placements

Johanne ALLARD
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers en
 investissement et retraite

Lucie BOUCHARD
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers en
 finances personnelles

Sylvain BROUILLETTE
Conseiller
 Finances personnelles
 Développement de l'épargne

Julie CHASSÉ
Conseillère
 Investissement et retraite

Penny CONSTANCE
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Jacques-Denis CÔTÉ
Conseiller
 Finances personnelles
 Développement de l'épargne

Véronique DESROCHERS
Conseillère
 Finances personnelles
 Développement de l'épargne

Micheline DROLET
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Brigitte GIGUÈRE
Conseillère
 Investissement et retraite

Pauline LAMOUREUX
Conseillère
 Gestion des avoirs
 Gestion d'acquis

Catherine LORD
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Bernard MARTIN
Planificateur financier

Denis TRUDEL
Agent
 Services financiers
 Soutien aux planificateurs financiers

Claudette VERDI
Conseillère
 Investissement et retraite

Crédit et financement

Josée BERNAQUEZ
Conseillère
 Finances personnelles

Ginette DEMARBRE
Responsable du recouvrement

Chantal DUBOIS
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Thérèse DUGUAY
Conseillère
 Services aux membres

Véronique DUPONT
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Julie FOURNIER
Conseillère
 Finances personnelles

Nathalie GAGNON
Conseillère
 Finances personnelles

Sylvia GALIMI
Conseillère
 Finances personnelles

Diane GODON
Conseillère
 Services aux membres

Valérie GRONDIN
Conseillère
 Services aux membres

Audrey JOBIN
Conseillère
 Finances personnelles
 Développement des affaires

Patricia JUBINVILLE
Conseillère
 Finances personnelles

Mélanie MALTAIS
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Réjean MARCOUX
Agent
 Services financiers
 Soutien à la gestion des opérations

Catherine MORIN
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Valérie THIBODEAU
Agente
 Services financiers
 Soutien aux conseillers

Céline TREMBLAY
Conseillère
 Finances personnelles



NOTRE GAMME DE PRODUITS ET DE SERVICES

Épargne et placements

- Capital régional et Coopération Desjardins
- Compte à haut rendement
- Compte à rendement croissant
- Compte à rendement croissant en devises américaines
- Compte Avantage investisseur
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Compte Profit Jeunesse
- Compte Stratégique étudiant
- Épargne à terme
- Épargne avec opérations
- Épargne rachetable (comptant ou par versement)
- Épargne stable
- Épargne systématique
- Fonds de placement
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de placement garanti
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Obligations d'épargne
- Parts permanentes
- Portefeuille Diapason
- Portefeuille Chorus
- Fonds de placement garanti Hélios
- REER Collectif
- Régime enregistré d'épargne études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne retraite (REER)
- Service de courtage à escompte

Services de gestion des avoirs

- Analyse financière à la retraite
- Diversification de portefeuille
- Planification financière
- Gestion discrétionnaire de portefeuille
- Courtage en valeurs mobilières
- Planification successorale
- Sécurité financière

Crédit et financement

- Carte Visa Desjardins
- Financement Accord D
- Financement Accord D–REER
- Marge Atout
- Marge de crédit Avantage étudiant Desjardins
- Marge de crédit commerciale
- Marge de crédit Liberté
- Marge de crédit personnelle
- Prêt automobile
- Prêt à l'investissement
- Prêt hypothécaire
- Prêt hypothécaire assuré sans mise de fonds
- Prêt hypothécaire–Option multiprojets
- Prêt personnel
- Prêt aux étudiants garanti par le gouvernement
- Prêt REER
- Programme Desjardins de soutien financier à la famille (adoption internationale)

Services complémentaires

- AccèsD
- Carte d'accès Desjardins
- Dépôt ou retrait direct
- Guichet automatique
- Paiement de facture
- Paiement direct
- Service informatisé de la paie
- Virement automatique

Services d'assurance

- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance maladie grave
- Assurance prêt et marge de crédit (vie et invalidité)
- Assurance vie et épargne
- Assurance vie temporaire et permanente
- Assurance vie universelle
- Assurance voyage

Services internationaux

- Achat et vente de devises étrangères
- Chèque de voyage
- Opération de change
- Lettre de crédit
- Mandat
- Traite
- Transfert Express Desjardins

NOS HEURES D'OUVERTURE

SERVICES FINANCIERS DISPONIBLES SUR RENDEZ-VOUS AVANT ET APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE

Centre de services financiers des pompiers (Siège social)

2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4

T. : 514 526.4971 Téléc. : 514 526.0767

| | |
|----------|---------------|
| Lundi | de 9 h à 15 h |
| Mardi | de 9 h à 15 h |
| Mercredi | de 9 h à 16 h |
| Jeudi | de 9 h à 16 h |
| Vendredi | de 9 h à 15 h |

Centre de services financiers des cols bleus

8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2

T. : 514 274.3325 Téléc. : 514 274.4060

| | |
|----------|------------------|
| Lundi | de 9 h à 15 h |
| Mardi | de 9 h à 15 h |
| Mercredi | de 9 h à 16 h |
| Jeudi | de 7 h 30 à 16 h |
| Vendredi | de 9 h à 15 h |

Guichet automatique autonome

801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4



Les avantages aux membres DE LA CAISSE DU RÉSEAU MUNICIPAL

C'est Desjardins et encore plus!



- Enrichit les employés municipaux individuellement et collectivement
- Unique à votre caisse, vos frais de transactions sont **gratuits***
- La gamme de **services exclusifs** Prestige. Des services personnalisés de planification financière touchant toutes les facettes de votre bien-être financier.
- Appartient à tous ses membres employés municipaux
- Administré par des employés municipaux
- Votes réservés aux membres employés municipaux lors de l'assemblée générale annuelle, pour décisions et élection des dirigeants.
- Engagé auprès des employés municipaux : dons et commandites réservés à leurs projets, activités et événements
- Offre sous son toit tous les services d'un centre financier aux **entreprises** : pas de transfert de dossier ni de perte de temps
- L'expertise à votre portée : experts-conseils spécialisés en épargne et placements ou experts-conseils spécialisés en crédit et financement
- **Privilèges** en autoconstruction
- **Privilèges** en immobilier commercial
- Heures d'ouverture adaptées à la réalité des employés municipaux

* Si la somme de vos épargnes, de vos prêts et de vos placements avec la Caisse est égale ou supérieure à 25 000 \$ ou si vous êtes âgé de 60 ans ou plus en date du 1^{er} janvier.



Sans frais 1 800 465.2449

www.desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers
(Siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est
Montréal (Québec) H1Y 2A4
T.: 514 526.4971 Téléc.: 514 526.0767

Centre de services financiers
des cols bleus
8457, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2M 2G2
T.: 514 274.3325 Téléc.: 514 274.4060

